

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-35

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-huit août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusés : Mme LAURENT, Ms CREPEL et GISBERT-CUREAU

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 21 août 2025

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL1410-036
INSTAURANT LES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES (IHTS)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL1410-036 du 14 octobre 2019 instituant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS),
- Considérant les mouvements de personnel depuis l'instauration de la délibération du Conseil Municipal n° DEL1410-036 du 14 octobre 2019,
- Considérant que le personnel de la Commune de Servas peut être appelé exceptionnellement, selon les nécessités de service, à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires au-delà de la durée légale de travail,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effectives d'heures supplémentaires dans la délibération susvisée instituant le régime des IHTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de compléter la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effectives d'heures supplémentaires, dans la délibération n° DEL1410-036 du 14 octobre 2019 instituant le régime des IHTS, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Fonctions
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire Générale de Mairie
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint Administratif Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire administrative polyvalente
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Agent technique polyvalent
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Agent technique polyvalent
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal 2 ^{ème} classe ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Agent spécialisé des écoles maternelles

- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n° DEL1410-036 du 14 octobre 2019 demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

